



PROCÈS-VERBAL N°05

Réunion du :	03 novembre 2022
Présidence :	Antoine IFFENECKER
Présents :	Olivier ALLARD – Karim CHELIGHEM – Daniel DELAUNAY – Christian GUILLARD – Jean-Luc LESCOUEZEC – Jean-Luc RENODAU – Sylvain VERRON
Excusé :	Michel ELOY

1. Examen d'appel

➔ Appel de la J.S. ALLONNES (519603) d'une décision de la Commission Régionale d'Organisation des Compétitions Futsal en date du 19.10.2022 (PV n°08)

■ Match n° 24758993 du 19.10.2022 ALLONNES JS 1 / FC MOULINS FUTSAL 1 – Régional 2 Futsal Groupe A

▶ Match perdu par pénalité (sur le score de 3 à 0) à J.S. ALLONNES pour en reporter le bénéfice au F.C. MOULINOIS

La Commission,

Pris connaissance de l'appel pour le dire recevable en la forme,

Conformément aux dispositions de l'article 190.2 des Règlements Généraux de la FFF, copie de cet appel a été communiquée, le 26.10.2022, au F.C. MOULINOIS.

Après rappel des faits et de la procédure,

Après avoir entendu, en leurs explications :

J.S. ALLONNES (519603)

Monsieur OUARTI Samir, n°1637106976, Président

F.C. MOULINOIS (525932)

Assiste(nt) :

Monsieur MILET Tommy, n° 1626019465, Référent Futsal

Régulièrement convoqués.

Après avoir noté l'absence excusée de :

F.C. MOULINOIS (525932)

Monsieur LAVANRY Stéphane, n° 738324916, Président

Le requérant ayant pris la parole en dernier.

Les personnes auditionnées n'ayant pris part ni aux délibérations, ni à la décision.

Jugeant en appel et deuxième ressort,

Le 27.07.2022, les clubs participants au championnat Régional 2 Futsal pour la saison 2022-2023 reçoivent le calendrier général des compétitions.

Le 04.08.2022, les clubs reçoivent le calendrier des oppositions des matchs aller. Le match en rubrique est programmé le 19.10.2022 à 20h45.

Il est par ailleurs précisé aux clubs qu'une difficulté informatique au niveau fédéral empêche la génération des calendriers des matchs retours.

Le 01.09.2022, les clubs reçoivent une mise à jour du calendrier des oppositions des matchs aller. Le match en rubrique est toujours programmé le 19.10.2022 à 20h45.

Il est par ailleurs toujours précisé aux clubs qu'une difficulté informatique au niveau fédéral empêche la génération des calendriers des matchs retours.

Le 13.09.2022, dans son PV n°03, la Commission Régionale d'Organisation des Compétitions Futsal communique aux clubs le calendrier complet des oppositions, matchs aller/retour. Le match en rubrique est toujours programmé le 19.10.2022 à 20h45.

Le 18.10.2022, le club de la J.S. ALLONNES sollicite le F.C. MOULINOIS et la Ligue afin de décaler le « *début du match prévu ce mercredi contre FC Moulins Futsal à 21h30 voir 21h45 (si cela est possible). Ceci afin de préparer au mieux cette rencontre (FMI, échauffements des joueurs, préparation de la salle)* ».

Le 18.10.2022, le club du F.C. MOULINOIS refuse la demande de modification de match de la J.S. ALLONNES, le match en rubrique est maintenu le 19.10.2022 à 20h45.

Le 19.10.2022, le club de la J.S. ALLONNES indique : « *j'ai tout fait ce matin de notre côté et on peut avoir le gymnase qu'à partir de 20h40 avant cette H l'accès au gymnase ne sera pas assuré. Donc on devra prévenir les arbitres et l'équipe adverse de s'échauffer à l'extérieur pour pouvoir commencer à l'heure.*

Notre souci vient du fait que notre équipe B joue aussi à domicile (2 fois dans l'année alors qu'une alternance avait été demandée) et donc la section basket (qui nous laisse son créneau à Malraux) ne puisse pas s'entraîner.

On a tout fait pour solutionner le problème mais là on ne peut rien proposer de mieux pour ce soir ».

Le 19.10.2022, la Commission Régionale d'Organisation des Compétitions Futsal prend la décision suivante : « *Conformément à l'article 16.I.5, « en cas d'indisponibilité de l'installation sportive déclarée, le calendrier ne peut être modifié, les clubs devant, dans ce cas, disposer d'une installation de remplacement répondant aux exigences de la compétition. Toutes les dispositions doivent être prises à l'avance par le club organisateur, sous peine de sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match.*

En conséquence, la Commission inflige la perte du match à JS ALLONNES sur le score de 3-0 ». La décision est notifiée le même jour.

Le 20.10.2022, la J.S. ALLONNES fait appel de la décision de la Commission Régionale d'Organisation des Compétitions Futsal devant la Commission Régionale d'Appel.

Le 26.10.2022, le F.C. MOULINOIS est informé de l'appel du club de la J.S. ALLONNES.

Le 27.10.2022, les parties sont convoquées par courriel avec accusé de lecture.

Considérant que la J.S. ALLONNES fait notamment valoir en audience que :

Sur la forme :

-notre coach a contacté M. Gérard NEGRIER qui l'a informé ne pas être au courant de cette commission alors que sur le PV ce dernier est notifié en tant que présent ainsi que la signature du PV par M. GAUTHIER alors que ce

dernier était absent toute la journée (motif signifié par Mme BILLY : « il est en réunion toute la journée, donc absent »).

Sur le fond :

- On s'est rendu compte que le mardi nos deux équipes jouaient le même jour au même endroit, alors que nous avons demandé l'alternance pour les deux équipes.
- Nous avons dû nous arranger avec le club de Basket pour que nous puissions bénéficier du créneau.
- Le mail de Mr Gauthier nous est parvenu le mardi soir mais nous prenons connaissance de ce mail uniquement le mercredi matin.
- Nous mettons ensuite la pression sur la Mairie pour que nous puissions bénéficier du créneau.
- Nous reprenons contact avec la ligue.
- A ce moment, la mairie ne nous avait toujours pas donné réponse.
- L'accès au gymnase était possible mais pas l'aire de jeu qui est dispo qu'à partir de 20h40.
- Le 19 octobre à 16h35, nous sommes informés que le match est perdu.
- A 16h05, la mairie (Mme Collet) nous informe que suite à un arrangement avec le Basket, le match pourra bien avoir lieu à l'heure prévue.
- Je renvoie un mail à la Ligue à 17h12 pour indiquer que le match était de nouveau jouable.
- On ne comprend la décision d'annulation par la Ligue.
- C'est vrai que nous n'avions pas prévu ni anticipé que le terrain ne serait pas disponible.
- Il y a deux gymnases à Allonnes, dont un seul est homologué pour les matchs régionaux.
- Une fois le calendrier sorti, nous avons vu avec la Mairie pour qu'il y ait une synchronisation avec le Basket.
- La proximité de la résidence des arbitres pouvait nous faire penser que le match aurait lieu car ils pouvaient s'adapter au nouvel horaire.
- En voulant faire bien, tout s'est retourné contre nous.
- Nous avons voulu prévenir et anticiper avec nos adversaires pour modifier l'heure du match.

Considérant que le F.C. MOULINOIS fait notamment valoir en audience que :

Sur le fond :

- L'heure proposée était trop tardive, donc le coach n'a pas souhaité répondre favorablement à la demande d'Allonnes.
- Nos joueurs travaillent et il devenait difficile, l'heure passant, de s'adapter au nouvel horaire.
- Nous avons régulièrement tenté de se mettre au courant auprès de la Ligue pour savoir si le match allait bien avoir lieu.
- Même avec l'annonce de l'annulation, si elle avait été faite plus tôt, nous aurions pu nous adapter au nouvel horaire proposé.

La Commission, au regard des éléments versés au dossier :

- demande un rapport complémentaire à la Commission Régionale d'Organisation des Compétitions Futsal, s'agissant des déclarations en audience du club de la J.S. ALLONNES :
« Notre coach a contacté M. Gérard NEGRIER qui l'a informé ne pas être au courant de cette commission alors que sur le PV ce dernier est notifié en tant que présent ainsi que la signature du PV par M. GAUTHIER alors que ce dernier était absent toute la journée (motif signifié par Mme BILLY : « il est en réunion toute la journée, donc absent ») »
- reprendra son dossier sous huitaine pour décision.

Le Président,
Antoine IFFENECKER



Le Secrétaire de séance,
Jean-Luc RENODAU

